**No. 8044**

**Projet de loi portant approbation du Protocole au Traité de l’Atlantique Nord sur l’accession de la République de Finlande, fait à Bruxelles, le 5 juillet février 2022**

Le présent projet de loi a pour but d’approuver le Protocole sur l’accession de la République de Finlande au Traité de l’Atlantique Nord. Ce Protocole a été signé le 5 juillet 2022 à Bruxelles par les Représentants permanents des Etats membres de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord (OTAN), dotés des pleins pouvoirs par leurs gouvernements.

La coopération entre la République de Finlande et l’OTAN remonte à 1994, lorsque la République de Finlande a rejoint le programme de partenariat pour la paix (PPP), tout en maintenant une politique de non-alignement militaire. L’évolution de la situation sécuritaire du pays depuis l’agression militaire de la Fédération de Russie contre l’Ukraine, à partir du 24 février 2022, est la principale cause du souhait de rapprochement et d’approfondissement de la coopération de la République de Finlande avec l’OTAN.

Le 15 mai 2022, le gouvernement finlandais a formellement annoncé son intention de soumettre une demande d’adhésion à l’OTAN. Le 17 mai 2022, le parlement finlandais a approuvé par un vote la volonté du gouvernement de demander l’adhésion à l’OTAN.

Suite à la signature du Protocole d’accession de la République de Finlande par tous les Etats membres de l’OTAN en date du 5 juillet 2022, le pays peut désormais participer aux réunions de l’OTAN en tant que pays invité. Dès que le Protocole aura été ratifié par les 30 Etats membres de l’Alliance, le pays deviendra un Etat partie au Traité de l’Atlantique Nord. L’application de l’article 5 du Traité de l'Atlantique Nord s’ajoutera à la solidarité et aux engagements de soutien mutuel en cas d’agression déjà applicables entre les Etats membres de l’Union européenne aux termes de l’article 42.7 du Traité de l’Union européenne.